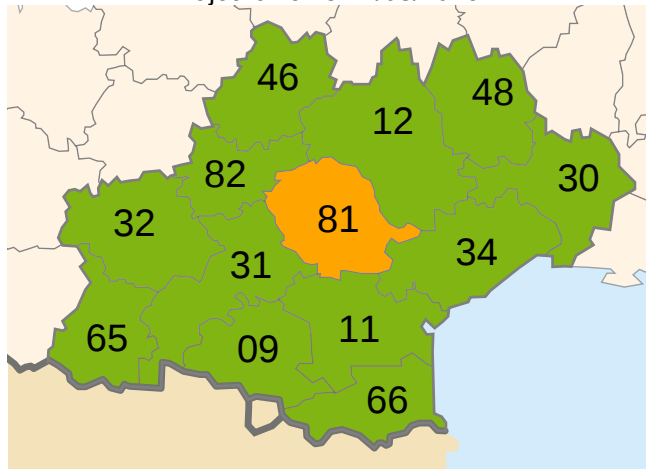
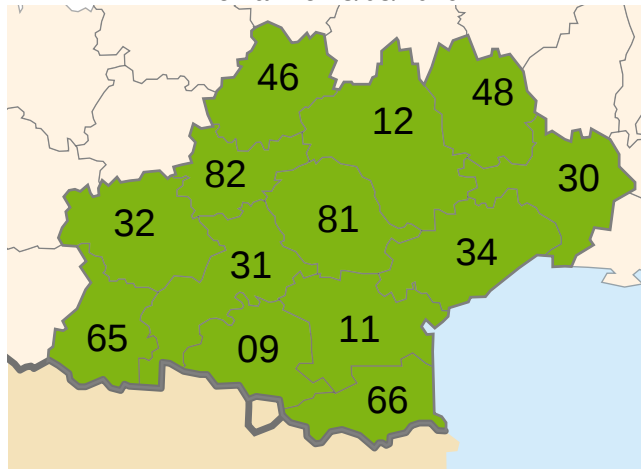


SITUATION

Aujourd'hui le 27/08/2026



Demain le 28/08/2026



Aujourd'hui le 27/08/2026			Départements	Demain le 28/08/2026			Arrêté en vigueur
O ₃	PM10	NO ₂		O ₃	PM10	NO ₂	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 16/02/2024
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 28/02/2024

Légende:

Procédure d'alerte

Procédure d'information

Pas de procédure

O₃ : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO₂ : dioxyde d'azote

Atmo Occitanie prévoit sur le département 81 (Tarn) un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) pour ce jeudi 27 août 2026. La situation devrait s'améliorer pour la journée du vendredi 28 août 2026.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Une grande partie de la région est actuellement sous l'influence du vent d'Autan. Ce flux de sud-est apporte des particules en suspension (PM10) en provenance de la mer Méditerranée, où une masse d'air chargée en particules d'origine désertique traverse actuellement le bassin méditerranéen.

Le département du Tarn (81) est particulièrement concerné par ce phénomène en raison de conditions météorologiques locales. Ainsi Atmo Occitanie prévoit un épisode de pollution aux particules en suspension pour le Tarn (81) avec des niveaux de concentrations qui devrait dépasser le seuil d'information et de recommandation. La procédure d'information et de recommandation est donc mise en oeuvre sur ce département.

EVOLUTION :

Demain, le vent d'Autan devrait progressivement prendre fin, avec un changement de régime de vent sur l'ensemble de la région. Ces nouvelles conditions météorologiques ne devraient plus favoriser l'apport de poussières désertiques. Atmo Occitanie prévoit une diminution des concentrations de particules en suspension (PM10) et la fin de l'épisode de pollution sur le département du Tarn (81).

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Personnes vulnérables et personnes sensibles :

Populations vulnérables : Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des épisodes (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.

Population générale :

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

A la maison/travail :

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

Secteur agricole :

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org

Contact départements [09],[12],[31],[32],[46],[65],[81],[82] :
06.85.03.06.46 - 05.61.15.42.46



Effets de la pollution sur la santé

www.occitanie.ars.sante.fr

ARS Occitanie
Informations santé, AIR SANTÉ :
05 61 77 94 44

